



**CHS-CT DU VAL-DE-MARNE
8 avril 2014**

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT-FINANCES

Monsieur le Président,

Nous voulons commencer ce CHS-CT en regrettant une fois de plus les manquements en ce qui concerne le fonctionnement de notre instance. En effet nous tenons à rappeler que conformément aux articles 26 et 28 de notre règlement intérieur, l'ensemble des représentants du personnel ont approuvé la tenue systématique d'un groupe de travail avant chaque CHS-CT. Force est de constater qu'encore une fois la direction a bafoué les règles élémentaires du dialogue social.

En effet, il semble que la Présidence ait décidé unilatéralement d'annuler le groupe de travail du 25 mars. Si cette décision n'est pas unilatérale elle n'a en tout cas pas requis l'avis de la CGT-FINANCES et le secrétaire du CHS-CT ne nous en pas informé comme il aurait dû le faire. En effet je cite le règlement intérieur le secrétaire du CHS-CT « contribue au bon fonctionnement de notre instance et assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité », décisions qu'il a par ailleurs lui-même votées. Il semble Monsieur le Président que comme vous l'écrivez dans votre courriel du 1er avril dernier vous souhaitiez la présence de la CGT-FINANCES mais pas son avis.

Nous voulons également regretter encore une fois que les documents ne nous soient pas tous parvenus 15 jours au moins avant la séance d'aujourd'hui. Alors Monsieur le Président, la CGT-FINANCES vous pose la question : « à quoi ont servi les longues semaines de protestation que les représentants du personnel ont menées fin 2013 en refusant de siéger au CHS-CT ? »

Manifestement, vous mettez de la mauvaise volonté pour rétablir un fonctionnement normal et serein de notre instance en oubliant une partie des représentants donc par conséquent une partie du personnel.

Concernant l'ordre du jour nous regrettons que les documents nous soient parvenus dans un délai qui ne nous permet pas de les étudier correctement. De plus, il n'a été fait aucun cas des remarques de la CGT-FINANCES concernant les pressions avérées des cadres envers leurs agents comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises au SIP de Villejuif, au SIP de Champigny, à la trésorerie municipale de Vitry, ou à la Trésorerie municipale de Nord Val de Bièvre...

Pour toutes ces raisons, une fois de plus Monsieur le Président, nous avons protesté auprès de nos instances nationales. Concernant les dossiers de la DDFIP 94, bien évidemment, nous voterons contre le DUERP et contre le PAP pour lesquels la concertation n'a jamais été aussi mauvaise.

COMPTE-RENDU

En l'absence de M. BRUNET, empêché, c'est Mme BLANC qui préside le CHSCT.

Nous lisons notre déclaration liminaire (ci-jointe).

La secrétaire-animatrice répond qu'elle a transmis les documents dans les délais, soit 15 jours avant.

Au sujet de l'annulation du groupe de travail du 25/03/2014, dont les élus CGT n'avaient pas été informés, le secrétaire du CHSCT (FO) explique qu'il était en stage et qu'il n'avait pas accès à la messagerie. Il affirme avoir réussi à joindre par téléphone les élus SOLIDAIRES, qui étaient aussi d'accord avec cette annulation, mais pas les élus CGT. Mme BLANC estime donc que cette annulation a été acceptée par la majorité des OS et qu'elle est motivée par le fait que les DUERP/PAP ont fait l'objet de GT directionnels.

Compte tenu de l'absence du DDFIP et des acteurs de prévention, Mme BLANC propose d'aménager l'ordre du jour. Certains points seront donc traités à la prochaine séance plénière.

En ce qui concerne les modalités de rédaction des PV, les 3 OS se prononcent en faveur du maintien de l'exhaustivité de ceux-ci et acceptent que les débats soient enregistrés, afin de faciliter le travail de rédaction de la secrétaire-animatrice.

Mme BLANC demande ensuite que l'on finisse de corriger les PV des séances précédentes d'ici 15 jours.

Les propositions d'actions des 3 directions sont ensuite examinées. La CGT réaffirme que le budget doit être affecté prioritairement à des actions spécifiques hygiène et sécurité, telle l'accessibilité des handicapés, et non à pallier les carences de l'administration à assurer la sécurité ou à préserver la santé de ses agents.

Le PAP de la DNID est présenté au CHSCT : 4 groupes de travail ont été organisés sur des thèmes spécifiques. Ils ont conduit à la centralisation des expertises de bijoux sur le site de Saint-Maurice et à adapter les différents métiers aux conditions de risque. Le PAP reprend plus de 90 % des risques analysés par les GT. 10 métiers ont été référencés, sous la responsabilité de 10 cadres de proximité (contributeurs), et des unités de travail ont été créées dans l'application à la demande de la DNID. Les problèmes rencontrés dans les locaux ont fait l'objet de démarches fructueuses auprès du propriétaire et des actions seront proposées au CHSCT.

AVIS FAVORABLE DES 3 OS

Le PAP des douanes d'Orly est ensuite présenté : bien que des actions soient entreprises, notamment auprès d'Aéroports de Paris, propriétaire de la majorité des locaux, pour remédier aux problèmes relevés et qu'une réelle concertation avec les personnels ait été mise en œuvre lors de l'élaboration du DUERP, les élus CGT constatent que, compte tenu du contexte actuel avec le projet stratégique de la douane, l'inquiétude des personnels qui en découle, les risques psycho-sociaux et la souffrance au travail sont très insuffisamment prises en compte. En conséquence, les élus CGT émettent un avis défavorable.

(Avis défavorable de SOLIDAIRES, absence du représentant FO).

Une OS refuse ensuite d'examiner le PAP de la DDFIP, au motif que lorsque le premier GT a été convoqué le 12/12/2013, le DUERP n'était pas prêt, ce qui a conduit les OS à le boycotter. Un deuxième GT a été convoqué le 11 mars, mais les documents transmis n'ont été examinés que tardivement par les OS et, ainsi que le confirment les OS présentes, les débats n'ont porté que sur la cotation des risques. De plus, certains contributeurs ont sciemment censuré ce que les agents avaient souhaité voir porter au DUERP, ce qui fait que le PAP n'est pas un reflet fidèle des risques de la direction. La CGT a suggéré que l'on ajoute les points manquants par la suite, mais la présidente par intérim a préféré le mettre en suspens jusqu'au prochain CHSCT.

En ce qui concerne les exercices d'évacuation, il a été constaté que, sur certains sites, aucun exercice d'évacuation n'avait été effectué en 2013 et que des sites pour lesquels deux exercices annuels sont obligatoires n'en avaient fait qu'un seul.

En ce qui concerne les véhicules cassés sur le parking de Villejuif, l'administration estime qu'il y aurait eu des dépôts de plainte de la part des agents, ce que contestait la Mairie de Villejuif. Un vigile a quand même été placé sur le site jusqu'au soir du 2^e tour des élections.

La CGT invite l'administration à organiser des formations au maniement des extincteurs (très appréciées des agents) et à inciter les collègues à faire des formations de sauveteurs-secouristes (certains sites n'en ont pas). La secrétaire-animatrice dit avoir contacté les agents recyclables et avoir envoyé un message aux assistants de prévention, notamment pour mettre les listes à jour. Il manque 4 personnes pour la formation initiale secouriste (6 inscrites).

Les OS suggèrent que des formations de la DDFIP soient organisées hors de Créteil.

La CGT a demandé que soit envoyé un courrier signé du Président du CHS-CT aux chefs de service leur rappelant l'importance de cette formation et de bien vouloir laisser les agents la suivre.

Une formation habilitation électrique de premier niveau est organisée (avec un douanier) et une formation de 2^e niveau est à prévoir.

(Prochain groupe de travail : 29/04/2014)

**Compte-rendu rédigé par les représentants CGT au CHSCT FINANCES 94 : Michèle
MERCIER et Pierre-Yves GABAY**